

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dixième (10^e) jour du mois de janvier 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 20 h 02.

Rés # 11-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 11-01-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 20 DÉCEMBRE
2010**

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenue les 6 et 20 décembre (une à 18 h 30 et l'autre à 19 h 00) 2010 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-01-03 ADOPTION DES RÈGLEMENTS 130 À 135

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les règlements numéro 130 à 135, portant respectivement sur les sujets ci-dessous, soit :

- 130, modifiant le règlement numéro 116, relatif à la prévention des incendies;
- 131, concernant le transport en commun adapté pour l'année 2011;
- 132, sur les taxes foncières, de secteurs et locatives pour l'année 2011;
- 133, sur les taux de la taxe d'ordures et de la taxe de collecte sélective;
- 134, sur les taux de la taxe d'aqueduc;
- 135, sur les taux de la taxe d'assainissement.

La lecture des présents règlements n'a pas lieu puisqu'une copie des projets de règlements a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance régulière du 6 décembre 2010 et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 11-01-04 APPEL D'OFFRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour les travaux de réaménagement de la caserne.

Rés # 11-01-05 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs au réaménagement de la future caserne, en date du 10 janvier 2011 et préparée par la firme « Vandal – Architecte – Ensemblier ».

Rés # 11-01-06 APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour les travaux de restauration du quai de Port-au-Persil, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi que du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Rés # 11-01-07 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs à la restauration du quai de Port-au-Persil, en date du 10 janvier 2011 et préparée par les représentants du ministère des Pêches et Océans Canada.

Rés # 11-01-08 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL (AFFICHAGE, EXHIBIS, INFORMATION, ETC.)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour les travaux de mise en valeur du Pôle de découverte de Port-au-Persil.

Rés # 11-01-09 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL (AFFICHAGE, EXHIBIS, INFORMATION, ETC.)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs à la mise en valeur du Pôle de découverte de Port-au-Persil, en date du 20 décembre 2010 et préparée par les représentants de Parcs Canada – Unité de gestion du Saguenay — Saint-Laurent.

Rés # 11-01-10 MANDAT À LA FIRME BENOIT CÔTÉ (PROGRAMME PRÉCO)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme comptable « Benoit Côté » un mandat pour procéder à la vérification de la déclaration finale des coûts des travaux relatifs à la mise aux normes des infrastructures d'une partie de la rue Cinq-Mars, réalisées en partie avec le Programme PRÉCO. Les honoraires sont ceux fixés à la résolution « 10-04-04 », soit au taux horaire de 70 \$ (plus taxes).

Rés # 11-01-11 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 2 MAI 2011

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Antonin Tremblay soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soit du 11 janvier 2011 au 2 mai 2011 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 11-01-12 ENSEIGNES « FREIN MOTEUR »

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a accordé une autorisation à notre municipalité, aux fins de procéder à l'installation de panneaux de sensibilisation contre l'emploi des freins moteurs ;

CONSIDÉRANT que les conditions fixées par ledit ministère se doivent d'être respectées ;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation de « panneaux de sensibilisation contre l'emploi des freins moteurs » aux endroits préconisés par monsieur le conseiller Vincent Dufour et dûment autorisés par un représentant du ministère des Transports du Québec.

Rés # 11-01-13 AUTORISATION POUR SIGNER L'ACTE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA FABRIQUE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster, à signer tout document en rapport avec l'achat d'une partie de la rue de la Fabrique, selon la résolution numéro 10-07-09.

Rés # 11-01-14 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE BOUCLER LE CIRCUIT D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ ENTRE NOTRE MUNICIPALITÉ ET CELLE DE PETIT-SAGUENAY

ATTENDU QUE l'électricité est un service dont on ne peut plus se passer dans une société comme la nôtre et peut être considérée comme "essentielle" et vitale dans bien des cas;

- ATTENDU QU' Hydro-Québec peut être fière de son réseau;
- ATTENDU QU' Hydro-Québec est toujours à l'écoute de ses abonnés et fait le maximum pour leur donner un service de qualité;
- ATTENDU QUE de plus en plus de gens ne possèdent pas ou plus de moyens de chauffage autre que l'électricité (poêle à bois, etc..) pouvant leur être d'un recours quelconque pendant la période hivernale;
- ATTENDU QUE lorsque les abonnés à Hydro-Québec sont privés d'électricité pour une période de temps assez long, les municipalités et/ou les villes se doivent de déclencher leur plan de mesures d'urgence et procéder à l'ouverture de centres d'hébergement;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon subie presque toutes les semaines des coupures de courant intempestives, de courtes durées;
- ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, l'absence d'électricité, due à un bris sur la ligne elle-même a commencé vers 1 h 00 et s'est prolongé jusque vers 16 h 00, soit environ une quinzaine d'heures;
- ATTENDU QUE le service d'électricité desservant les localités situées dans notre secteur provient du poste de Clermont;
- ATTENDU QUE lors d'un bris sur cette partie de réseau, ce sont près de 80 kilomètres linéaires de territoire qui se voient privés du service en électricité;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon fait partie du réseau québécois des "Villages relais", implanté par le ministère des Transports du Québec, et qu'à ce titre il est primordial qu'elle puisse offrir aux usagers de passage sur son territoire un service de qualité;
- ATTENDU QU' il y aurait une possibilité qu'Hydro-Québec procède à un bouclage avec le poste de Petit-Saguenay, pour ainsi assurer une distribution en électricité stable et adéquate à la population et aux entreprises de notre territoire lors de pannes électriques d'une certaine durée;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec :

- d'analyser la situation décrite ci-dessus en procédant à un « diagnostic de réseau »;
- d'étudier la possibilité d'établir un « bouclage » électrique entre le poste de Petit-Saguenay et notre municipalité.

c.c. Mme Pauline Marois, Députée de Charlevoix.

Rés # 11-01-15 DONS, AIDES FINANCIÈRES ET COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, aides financières et cotisations suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - Fédération québécoise des Municipalités (FQM),
cotisation 2011 | 1 010,89 \$ |
| - Association des Directeurs municipaux du Québec
(ADMQ), cotisations et assurances 2011 | 1 113,30 \$ |

- Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2011	435,00 \$
- Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2011	113,93 \$
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), cotisation 2011	220,11 \$
- Tourisme Charlevoix :	
cotisation camping 2011 (plus taxes)	557,46 \$
cotisation municipalité 2011 (plus taxes)	4 556,00 \$

**Rés # 11-01-16 AUTORISATION AUX MOTONEIGES ET À LA SURFACEUSE
DE CIRCULER SUR LE TERRAIN DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL, POUR SE RENDRE AU DÉPANNEUR SAINT-
SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les motoneiges ainsi que la « surfaceuse » à circuler sur le terrain de l'édifice municipal sis au 502 de la rue Saint-Laurent, dans le but de permettre aux utilisateurs de pouvoir se rendre au « Dépanneur Saint-Siméon », pour les deux prochains hivers, soit 2010-2011 et 2011-2012. Il est cependant bien entendu avec les représentants du susdit dépanneur, qu'en aucun temps, la surfaceuse ne doit obstruer, de par sa présence, ou par le dépôt de neige, l'escalier servant d'accès à l'édifice municipal aux personnes à mobilité restreinte. Advenant que le cas se produise, la Municipalité pourra procéder aux travaux de déneigement requis et émettre un compte au demandeur (Dépanneur Saint-Siméon).

c.c. Dépanneur Saint-Siméon
Assurances 5000 Inc.

**Rés # 11-01-17 BAIL AVEC LE CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE
INTERNET (CACI) DE SAINT-SIMÉON**

ATTENDU QU' un bail entre notre municipalité et le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Charlevoix est en vigueur pour l'utilisation d'un local dans notre bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE l'article 15 dudit bail permet d'y apporter une ou des modifications moyennant un préavis de l'une ou l'autre des parties ;

ATTENDU QUE le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Charlevoix, nous a informés qu'en raison de l'incertitude du financement pour la prochaine année, débutant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, il se pourrait qu'il ne puisse renouveler le bail de location d'une partie de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Charlevoix, n'étant pas opérationnel présentement, désire interrompre le service d'internet et de téléphone;

ATTENDU QUE ces services de communication (internet et téléphone) sont aussi utilisés pour nos bénévoles de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Saint-Siméon est considéré comme un service important pour notre petite communauté ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- qu'à partir du 1^{er} avril 2011, le bail avec le Centre d'Accès communautaire Internet (CACI) de Charlevoix soit reconduit, conditionnellement à que celui-ci obtienne un financement adéquat ;
- que la municipalité de Saint-Siméon assumera dorénavant les frais de communication (internet et téléphone) auprès de la compagnie « Vidéotron » ;
- qu'advenant que le financement soit reconduit, le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Saint-Siméon rembourse à notre municipalité, les sommes payées pour cette période.

Rés # 11-01-18 COMPTES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1008604 à C1108711)	723 600,90 \$
- Salaires et rémunérations des élus	44 252,96 \$
TOTAL	767 853,86 \$

CORRESPONDANCE

- **Ministères des Transports du Québec :**
Prolongement de la zone de 50 km/h et réaménagement de l'intersection du chemin de Port-au-Persil avec la Route 138 (rue Saint-Laurent).
- **Centre Local de Développement (CLD) de la MRC de Charlevoix-Est :**
Accusé réception de notre demande d'aide financière pour une étude de faisabilité.
- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :**
Versement d'une somme de 56 200,95 \$ à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux

municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 28 et prend fin à 20 h 45.

Rés # 11-01-19 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 46.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière